



## Divorce avec une française

Par **sami**, le **10/04/2011 à 22:05**

Bonjour, rnje suis marié 8 mois, après je trouve que je l aime pas et j arrive pas adapter avec elle, donc j ai décidé de faire un divorce. alors si je fais le divorce, est ce que je peux tout temps garder mes papiers, parce que j ai just carte séjour de un an. en plus j ai un travaille CDI .vraiment je sais pas quoi faire,

Par **mimi493**, le **10/04/2011 à 22:18**

Donc vous vous êtes marié, grace à ça vous avez eu une carte de séjour et maintenant que vous avez un CDI, vous voudriez divorcer ?rnA votre avis ?

Par **sami**, le **10/04/2011 à 22:29**

mais non, j ai mon CDI avant que je marié. vraiment j ai fais des fort avec elle mais vraiment sa marche pas. ba je peux continuer avec elle et je fais ma vie à l exterieur. mais moi je veux pas vivre une vie comme ça, surtout avoir des enfants apès en fais divorce. si pour ça je veux stoper maintenant, je sais que j ai fais un erreur, c est pour ça je veux pas continuer

Par **mimi493**, le **11/04/2011 à 02:15**

Donc vous aviez un droit au séjour avant de vous marier et vous avez toujours la carte de

séjour y attendant, sans aucune considération du mariage.rnDonc vous ne risquez rien

Par **sami**, le **11/04/2011** à **09:39**

Avant que jè marié j ai une visa touriste.j ai pas carte séjour.mais quand on est marié j ai une carte séjour,c est pour ça elle me menace dé me tirer carte séjour si jè fais divorce.

Par **mimi493**, le **11/04/2011** à **11:38**

Donc vous ne pouviez avoir de CDI avant de vous marier, puisqu'avec un visa court séjour, on n'a pas le droit de travailler.rnrnDonc on en revient à la réponse initiale.

Par **sami**, le **11/04/2011** à **12:52**

Mais je te jure j ai un CDI avant que je marié plus mes fiches de payes.meme j'ai payer mes impôts et taxe d habitation.parce que j ai un baye de mon appart.alor si possible avec tout ça où non